

2020-05-06

RÉSOLUTION DU CA DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC DES PINS POUR LA PROLONGATION D'UNE ANNÉE DES MEMBRES DU CA AYANT UN POSTE VENANT À ÉCHÉANCE EN 2020

Lors de la réunion du CA de L'Association pour la Protection du Lacs des Pins, tenue par vidéo Messenger le lundi 27 avril 2020, les membres ont adopté la résolution suivante;

- Considérant la pandémie de la COVID-19 sévissant depuis quelques mois;
- Considérant qu'avec cette pandémie, la Santé publique du Québec émet plusieurs recommandations sanitaires pour la santé et sécurité des citoyens et citoyennes, dont;
 - o Pratiquer une distanciation sociale de deux mètres avec toutes personnes ne vivant pas avec nous
 - o Réduire/Éviter des déplacements qui ne sont pas nécessaires
 - o Interdire tous les regroupements de personnes
- Considérant le caractère exceptionnel de cette situation;
- Considérant l'annulation de l'AGA 2020;

Il a été résolu à l'unanimité par les membres du CA de prolonger d'une année, soit jusqu'à l'AGA 2021, tous les membres occupant un poste venant à échéance en 2020. Durant cette prolongation ces membres assumeront les mêmes fonctions au sein du CA.

Marcel Picard, président

François Bertrand, secrétaire